

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Manche

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20261005-D-2026-47-AI
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Extrait du registre des délibérations

Séance du 30 septembre 2026

Date de la convocation :
23/09/2026

Date d'affichage :
23/09/2026

Nombre de conseillers :

Elus : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de septembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur François MARDOC, maire.

Etaient présents : Loëtitia Charlot, Hélène Cauvin, François Duhoux, Marie-Françoise Duval, Mickaël Forgeot, Monique Fossé, Dominique Grenier, Marie-Joëlle Leclerc, Nadine Legay, Sébastien Mabire, François Mardoc, Elisabeth Perrault, Thierry Porée, Antoine Picot, Yves Planque, Jérôme Prével, Céline Rossi, Rémy Travers

Etaient absents/excusés : Ludovic Cabart (pouvoir donné à Rémy travers),

Secrétaire de séance : Céline Rossi

Délibération n°2026-47 : rétrocession rond-point du 8 mai (collège) par le Département à la commune

Mr le Maire rappelle au Conseil que le Département de la Manche est propriétaire du rond-point du 8 Mai situé aux abords du Collège Gilles de Gouberville. Lors d'une récente réunion le Département a proposé la rétrocession de cet espace à la commune. Cela permettrait à la commune d'envisager des travaux de sécurisation liés au stationnement des bus de ramassage scolaire autour de ce rond-point.

La commune a émis la réserve d'accepter cette rétrocession à la condition que le Département s'engage à abattre les peupliers qui bordent cet ouvrage. Les discussions sont en cours avec le service foncier du Département. Mr le Maire sollicite l'avis du conseil sur cette opération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil autorise Mr le Maire à poursuivre les discussions liées à cette rétrocession et à signer les documents permettant la réalisation de cette opération

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 01/10/2026

La secrétaire de séance,
Céline ROSSI



Le Maire,
François MARDOC

